

08919

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT

49, rue de la glacière, 75013 paris, tél. 331.98.90. CCP Paris 17 828 38 Y

CRID

Paris, 29 février 1984

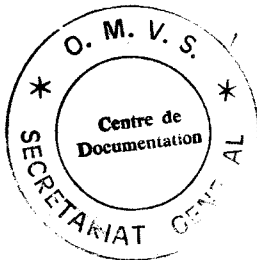
Monsieur Cheikh Hamidou KANE  
Ministre du Plan et de la Coopération

DAKAR  
Sénégal

Monsieur le Ministre,

Nous vous prions de trouver ci-joint un document sur les projets d'aménagement de la vallée du Fleuve Sénégal réalisé par les associations de solidarité avec le Tiers Monde réunies au sein du CRID.

Nous savons combien, déjà, ce projet a fait couler d'encre. Pourtant, nous ne pouvons pas ne pas apporter notre contribution, dans la mesure où les ONG du CRID sont, depuis longtemps, engagées avec les communautés paysannes riveraines du Fleuve.



Ce document s'attache à rassembler en termes accessibles l'essentiel des informations reflétant le fond des débats et à contribuer à donner la parole aux principaux intéressés qui, dans le flot d'avis, d'expertises, de réflexions critiques, ne se sont guère exprimés jusqu'à présent.

Nous souhaitons qu'il soit pour ses lecteurs le premier maillon d'un processus d'analyse orienté vers l'action et permettant d'établir de nouvelles bases de dialogue.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération,

Jean-Marie Hatton  
(Terre des Hommes France)

Co-Président

Ministère du Plan et de la Coopération  
ARRIVÉE  
10.3.84  
1471

Centre International de Coopération pour le Développement agricole (CICDA) - CIMADE, Service oecuménique d'entraide - Collège Coopératif - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) - Compagnie d'Etudes Industrielles et d'Aménagement du Territoire (CINAM) - Frères des Hommes - Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement rural dans le Tiers Monde (GRDR) - Institut de Recherche Appliquée des Méthodes de Développement (IRAM) - Institut International de Recherche et de Formation - Education et Développement (IRFED) - Institut Oecuménique pour le Développement des Peuples (INOPEP) - Mouvement Tiers Monde pour un Développement solidaire - OICS Medicus Mundi - Secrétariat de Liaison des Groupes locaux Tiers Monde Terre des Hommes-France - Union des Comités pour le Développement des Peuples (UCODEP).

2106

08919

SOMMAIRE



AVANT - PROPOS ..... p. 2

A - PRESENTATION ..... p. 4

B - RECHERCHE DES INFORMATIONS DISPONIBLES

    I - Recherche documentaire ..... p. 9

        a) Classement des documents suivant leur type ..... p. 10

        b) Présentation synthétique du problème ..... p. 23

        c) Exemples de grilles d'analyse des documents ..... p. 38

    II- Enquête auprès des groupes concernés ..... p. 51

C - REFLEXIONS DU GROUPE TRAVAIL

    I - Critiques et synthèse des différentes réflexions observées  
        dans la documentation ..... p. 58

    II - Points insuffisamment étudiés et / ou insuffisamment pris  
        en compte ..... p. 72

    III - Scénarios de développement agricole ..... p. 78

D - PROJET DE MISSION SUR LE TERRAIN ..... p. 84

ANNEXE : Expériences sur le terrain soutenues par des ONG ..... p. 86

A V A N T - P R O P O S

La Vallée du Fleuve Sénégal fait l'objet depuis près d'un demi-siècle, de projets d'aménagement inspirés aux origines par la grande idée d'une politique de maîtrise de l'eau organisée dans le bassin d'un fleuve, sujet à de puissantes pulsations de crues et de décrues, qui entraîne, pour l'essentiel, un progrès décisif dans les perspectives économiques de la zone concernée. La "doctrine" a pris forme notamment, pendant la période coloniale, autour du vaste projet de Béline, créateur de l'"Office du Niger". Depuis ces temps lointains, de nombreux exemples ont été donnés d'illusions détruites ou révisées à la baisse de telle façon qu'on ne peut plus -après l'analyse des effets du grand barrage d'Assouan en Haute Egypte particulièrement, évoquer les miracles escomptés antérieurement.

Les projets d'aménagement de la Vallée du Fleuve Sénégal, fondés sur la construction de deux grands barrages, Diama et Manantali, ont donné lieu à de considérables controverses. Les disputes d'experts se mêlent aux réflexions critiques et contradictoires elles aussi, des associations de travailleurs immigrés originaires de ce grand espace, cependant que les villageois demeurés sur place ne semblent pas avoir été conduits à s'exprimer directement. On invoque la complexité des termes de l'enjeu pour expliquer à la fois ce flot de jugements et ce large silence, symétriquement impressionnants.

Les organisations non gouvernementales d'aide au développement sont profondément engagées et depuis longtemps dans la Vallée du Fleuve, prêtant leur concours, souvent contesté également, ou, à l'inverse, érigé en exemple décisif, aux communautés paysannes riveraines du Fleuve.

On comprend dans un tel contexte, qu'un groupe de ces ONG particulièrement concernées regroupées dans le CRID, ait pris le risque pleinement assumé dans les malentendus ou les attaques qu'il allait nécessairement susciter, de tenter de franchir une étape dans la clarification des termes d'un problème dont l'enjeu n'est pas mineur. En jouant sur une prime de situation : présence et distanciation à la fois. En acceptant dès le départ de lutter contre une tendance souvent dénoncée : l'observation et l'interprétation des faits vus par le petit bout de la lorgnette à travers des "micro-réalisations", sympathiques

au niveau de résultats limités mais où, comme l'arbre risque de cacher la forêt, le micro-oasis fait oublier la progression du désert. Les ONG ont voulu donc affronter la "vision globale", sortir de sécurité coutumière d'une bien facile bonne conscience, établir le dialogue avec les principaux acteurs sociaux, économiques, politiques, en luttant contre les images toutes faites aux réalités et en s'efforçant de contribuer à faire apparaître dans le débat, la parole des principaux intéressés.

Le document, ci-après, n'est que le premier chaînon d'un processus d'analyse orienté vers l'action, combien indispensable. Il s'attache avant tout à rassembler, en termes accessibles, l'essentiel des informations reflétant le fond du débat afin de permettre à chacun d'avancer, sans gommer ou accentuer abusivement convergences ou divergences.

Il me semble que c'est dans cet esprit qu'il faut lire les pages qui suivent. Elles auront atteint leur but si elles permettent d'établir, honnêtement, de nouvelles conditions pour des dialogues indispensables liés à la pratique, sur un terrain particulièrement vital pour les paysannats du tiers-monde et dont la signification dépasse largement les problèmes des seuls riverains du Fleuve Sénégal.

Roland COLIN

Secrétaire Général de l'IR

Membre du CRID

Sur un plan historique, les projets d'aménagement du Fleuve Sénégal sont très anciens et remontent à 1830. En 1938, est créée la M.A.S. (Mission d'Aménagement du Sénégal) qui joue, dès 1959, le rôle d'un organe inter-Etats au sein duquel sont regroupés trois états désormais autonomes : la Mauritanie, le Sénégal et le Soudan. (maintenant le Mali).

En 1960, le Soudan se retire. Seuls restent le Sénégal et la Mauritanie. En juillet 1963, la M.A.S. disparaît, remplacée par un comité inter-Etats regroupant la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. En mai 1968, l'Organisation des Etats riverains du Sénégal, l'O.E.R.S., dont la Guinée est membre, remplace <sup>le Comité Inter-Etats</sup> la M.A.S. Suite à des divergences de vue entre les quatre états, l'O.E.R.S. disparaît en mars 1972.

L'O.M.V.S. est alors créée le 11 mars 1972, (Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal). Le Mali, la Mauritanie et le Sénégal en sont les membres. Le but de l'O.M.V.S. est de promouvoir et coordonner les études et travaux de mise en valeur des ressources de cette région.

Pour ce faire, l'O.M.V.S. base sa politique sur la construction de deux grands barrages sur le Fleuve : Diama et Manantali. Le premier est situé au Sénégal et le second au Mali.

Diama, à 27 kilomètres en amont de Saint-Louis, est le lieu de construction d'un barrage ayant deux objectifs :

- relever le niveau du Fleuve et régulariser ainsi le cours sur une assez longue distance (500 kilomètres)
- empêcher la remontée de l'eau salée, provenant de la mer, en basses eaux. Les réserves d'eau constituées par les lacs environnants en seront augmentés : R'kiz, Aftout es Sahel, Guiers. (I)

Manantali, situé sur le Bafing au Mali, est le lieu de construction du deuxième barrage. C'est un barrage de type classique permettant :

- une réserve d'eau de 11 milliards de m<sup>3</sup>
- d'assurer la régularisation du débit du Fleuve avec 300 m<sup>3</sup>/s

La construction des deux barrages vise le développement des ces trois secteurs d'activité :

- l'agriculture
- le transport
- l'industrie

Pour le barrage de Diama, la pose de la première pierre a eu lieu en décembre 1979. La mise en eau est prévue pour 1986-1987.

Quant à Manantali, la première pierre a été posée en mai 1982. La réalisation prendra environ 6 ans et donc la mise en eau est prévue pour mai-juin 1988.

Les principaux bailleurs de fonds du projet sont : l'Arabie Saoudite, le Koweït, Abu Dhabi, la BID, la RFA, la France, l'Italie, le FED, la BAC, le Canada, l'USAID, le PNUD et les états membres de l'OMVS. Cela représente un financement de 769 683 000 de dollars (1), soit un taux de couverture de 100% des besoins en financements.

La réalisation d'un tel projet a aussi des conséquences sur la population (déplacements), la structure foncière et l'environnement économique, social et écologique.

(1) - Document OMVS du 11 mai 1982